

RAPPORT DE PRESENTATION

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DEPENSES MODIFICATIF N°1-2022 (EPRDM)

SSIAD

L'Agence Régionale de Santé nous a adressé en date du 18 juillet 2022, la décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de soins retenue pour l'exercice 2022 concernant le SSIAD du CCAS de Niort. Au Conseil d'Administration du xxx décembre 2021, un EPRD a été présenté auquel nous devons intégrer cette donnée dans le cadre d'un EPRD modificatif.

I – La décision tarifaire de l'ARS pour l'année 2022

Par arrêté en date du 8 juillet 2022, l'ARS a fait part du montant de la dotation attribuée au SSIAD du CCAS pour l'année 2022, soit un montant de **826 439 €** :

- pour le secteur « personnes âgées » : 764 456€
- pour le secteur « personnes handicapées » : 61 983€

Le taux d'actualisation applicable sur la base reconductible au 01/01/2022 soit 774 603€ est égal à 0.472% secteur personnes âgées et 0.460% secteur personnes handicapées.

Il est à noter pour la 1^e fois après la signature du CPOM que l'ARS ne déduit plus une partie des excédents de fonctionnement cumulés de la dotation attribuée et ne notifie plus de budget autorisé au SSIAD.

DETAIL CALCUL DOTATION 2022	MONTANTS
Base reconductible au 31/12/2021	774 603.00
Dotation 2022 actualisée	3 649.00
Prime grand âge	2 453.00
Ségur (Complément de Traitement Indiciaire)	35 065.00
Revalorisation des grilles salariales	10 669.00
Reprise ½ excédent fonctionnement	0
Total	826 439.00

II – Le Compte de Résultat Prévisionnel modifié (CRP)-annexe N°1

CHARGES	EPRD 2022	DM1	EPRDM 2022
Groupe I- Charges afférentes à l'exploitation courante	20 120,00 €	1 000,00 €	21 120,00 €
Groupe II -Charges afférentes au personnel	750 000,00 €	32 000,00 €	782 000,00 €
Groupe III- Charges afférentes à la structure	48 880,00 €	6 000,00 €	54 880,00 €
TOTAL	819 000,00 €	39 000,00 €	858 000,00 €

PRODUITS	EPRD 2022	DM1	EPRDM 2022
----------	-----------	-----	------------

Groupe I- Produits de la tarification	773 000,00	53 439,00	826 439,00
Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	16 800,00	-	16 800,00
Groupe III- Produits exceptionnels	200,00	-	200,00
TOTAL	790 000,00	53 439,00	843 439,00
Déficit prévisionnel	- 29 000,00		- 14 561,00
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification	-		-

Le Compte de Résultat Prévisionnel modifié prend en compte les modifications suivantes de la section de fonctionnement :

Produits :

- La dotation de l'ARS modifiée pour l'année 2022 soit +53 439€ par rapport à l'EPRD 2022.
- Il est à noter pour la 1^e fois après la signature du CPOM que l'ARS ne déduit plus une partie des excédents de fonctionnement cumulés de la dotation attribuée et ne notifie plus de budget autorisé au SSIAD.

Charges :

- Mise à jour des dépenses d'exploitation à hauteur de 1000€
- Prise en compte des évolutions réglementaires impactant les rémunérations des agents du SSIAD à hauteur de 32 000€ tenant compte des effectifs actuels :
 - Le décret N°2022-161 du 10 février 2022 prévoit l'octroi d'un Complément Indiciaire de Traitement versé sur la base de 49 points d'indice pour les aides -soignants du SSIAD ainsi que l'infirmière coordonnatrice, proratisé en fonction du temps de travail (229€ bruts / mois pour un ETP). Ce CTI est versé depuis mai 2022 avec un effet rétroactif au 01/10/2021.(estimatif : 58 000€)
 - Hausse du point d'indice de 3.5% (+9000€/an)
- Mise à jour des charges afférentes à la structure à hauteur de 6 000€ et qui concernent les réparations de véhicules

II – Le Tableau de financement prévisionnel modifié (TFP) – annexe N°2

RESSOURCES	Réalisé 2021	EPRD 2022	EPRDM
Capacité d'autofinancement			
Titre I-Augmentation des capitaux propres			
Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)	209,29	1 000,00	1 000,00
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables		5 000,00	5 000,00
Titre II-Augmentation des dettes financières			
Titre III- Autres ressources			
TOTAL DES RESSOURCES	209,29	6 000,00	6 000,00
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	16 639,61	34 350,00	25 083,00
TOTAL EQUILIBRE DU TFP	16 848,90	40 350,00	31 083,00
EMPLOIS	Réalisé 2021	EPRD 2022	EPRDM
Insuffisance d'autofinancement	0,00	21350	6 911,00
Titre I - Remboursement des dettes financières			
Titre II- Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20- Immobilisations incorporelles		2 000,00	2 000,00
21- Immobilisations corporelles	16 848,91	17 000,00	22 172,00
TOTAL EMPLOIS	16 848,91	40 350,00	31 083,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE DU TFP	16 848,91	40 350,00	31 083,00

Le Tableau de Financement Prévisionnel retrace l'ensemble des opérations qui affectent la situation financière et patrimoniale et présente les ressources en capital de l'année et l'emploi qui en est fait.

Le Tableau de Financement Prévisionnel modifié prévoit pour 2022, un prélèvement sur le fonds de roulement de 25 083€ qui s'explique pour partie par l'insuffisance d'autofinancement pour un montant de 6 911€ (déficit prévisionnel d'exploitation – amortissements).

Au niveau des dépenses d'investissement le chapitre 21 a été augmenté de 4 000€ pour permettre l'achat d'un véhicule dans le cadre du renouvellement des véhicules du CCAS budgétisé à l'EPRD mais l'enveloppe financière a dû être ajustée au regard du contexte inflationniste.

Enfin, les reports de l'exercice 2021 sont automatiquement intégrés à hauteur de 1 172€.

III- Le cadre EPRD synthétique et Plan global de financement (cf annexes N°3 et 4)

Le Plan global de financement est dans la continuité de celui présenté à l'EPRD primitif en tenant compte de l'évolution de la dotation mais aussi des impacts sur les évolutions de la masse salariale et des hausses de certains approvisionnements.